

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUGNY-CHATENOD  
**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 073-217302082-20241204-DELIB11041224-DE



\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno CROUZEVIALLE, Maire.

**Présents :** M. Bernard HENRIET, Mme Barbara GALLEZ-DENQUIN, M. François BIQUEZ, Mme Annick DEFONTAINE, M. Bernard FRANCONY, M. Philippe GALY, Mme Claire MUS, Mme Emmanuelle PROVENT CHAUZU

**Absents excusés :** M. Thierry MICHEL qui a donné pouvoir à M. Bernard HENRIET  
Mme Eve CAUQUIL qui a donné pouvoir à Mme Annick DEFONTAINE  
M. Thierry COFFINET qui a donné pouvoir à M. Bernard FRANCONY  
M. Fabrice GUILLOU qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle PROVENT CHAUZU  
M. Julien HERVAULT qui a donné pouvoir à Mme Barbara GALLEZ-DENQUIN

Absente : Mme Caroline GAY-PARA

### DELIBERATION N°11

#### AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLUI GRAND LAC (EX CALB)

Le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de modification n°2 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibération en date du 12 décembre 2023 et arrêté du 30 janvier 2024.

Le projet de modification n°2 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi parmi lesquelles :

- 1) Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)**
  - Modifications d'OAP existantes,
  - Création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation ...
- 2) Règlement écrit**
  - Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles,
  - Faire évoluer les règles,
  - Harmoniser des règles,
  - Supprimer des règles,
  - Ajouter des règles,
  - Corriger des erreurs matérielles...
- 3) Règlement graphique**
  - Evolutions en lien avec les modifications des OAP,
  - Evolution des emplacements réservés,
  - Évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages,
  - Evolution de l'identification des changements de destination,
  - Evolution des PAPAG (Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global),
  - Evolution des STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités),
  - Evolution de l'identification d'élément patrimonial,
  - Évolutions de mise en forme...

#### 4) Annexes

- Corrections et mise à jour des annexes...

Le dossier du projet de modification a été notifié le 15 octobre 2024 aux Personnes Publiques Associées et aux maires des communes concernées, dont fait partie la commune de Pugny-Châtenod, afin que chacune donne son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **N'A PAS** de demande de correction à formuler.
- **DONNE** un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLUi Grand Lac ex CALB.

Ainsi délibéré à l'unanimité

Le Secrétaire



Bernard FRANCONY



Pour extrait conforme

Le Maire

Bruno CROUZEVALLE

